

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 JUIN 2018 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ Catherine, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, Mme VILCHEZ Corine, M. LERICHE Bruno, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, Mme PIENS Antonella, M. KARAYANOGLU Roger, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme BALITOUT Hélène, Mme PARENT Gaëlle, Mme PIOT Martine, M. KLEIN Daniel, M. JULIEN Jérémy, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : Mme BALITOUT Hélène à M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PARENT Gaëlle à Mme FRETE Thérèse, Mme PIOT Martine à M. BONNETON André, M. KLEIN Daniel à M. CALMELS Daniel, M. JULIEN Jérémy à M. POTET Patrick, Mme LISOWSKI Thérèse à M. KARAYANOGLU Roger.

Absent : M. POLUS Luc

Secrétaire de séance : Mme PIENS Antonella.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 09 avril dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. M. le Maire demande également à l'Assemblée, l'autorisation de supprimer le point N°35, celui-ci sera évoqué lors de la commission travaux du 13 juin prochain. Après approbation, la réunion du Conseil peut commencer.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2018-039	INVESTISS France	BC 82	598
2018-040	Madame BOUQUET	AK 18	945
2018-041	Monsieur GONIN	AD 499	264
2018-042	Madame HUART	AH 133	562
2018-043	OPAC DE L'OISE	AI 136	16
		AI 137	16
2018-044	Madame DEPAS	AH 112	488
2018-045	Monsieur ARMAND et Madame LEVASSEUR	BH 126	11
		BH 127	70
		BH 200	243
		BH 202	125
		BH 204	50
		BH 207	704
2018-046	Monsieur PACHOCINSKI et Madame HEDUY	AH 64	2169
2018-047	Monsieur et Madame MOLONGO	BI 322	843
2018-048	Consorts FLORIAN	AI 4	1485
2018-049	Consorts VATAN	BD 32	1320
		BD 162	151
		BD 164	522
		BD 165	8490
		BD 161 (indivision)	139
2018-050	Monsieur DEPOIX	BI 180	327
		BI 181	464
		BI 256	1145

2018-038	Décision du Maire : Médiathèque Avenant moins-value Sol Caoutchouc non réalisé
----------	--

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Présentation par Picardie Habitat du projet de résidence intergénérationnelle -

Information :

Picardie Habitat présente leur projet d'aménagement sur la Commune situé sur l'ancien site de l'école du Voyeux. Celui-ci prévoit la construction de 30 logements collectifs sociaux et 10 logements individuels.

Construction de 30 logements collectifs locatifs :

- 13 T2 (45 m² habitable moyen)
- 17 T3 (63 m² habitable moyen)
- 33 places de stationnement dont 13 places couvertes

Opération intergénérationnelle :

- L'habitat générationnel s'adresse à tout le monde et à tous les âges. Les personnes âgées peuvent y trouver un environnement plus sécurisant et vivant.
- Les logements répondent aux besoins particuliers de ces différentes générations. Les logements seront tous accessibles par ascenseur par exemple.
- Des espaces communs utilisables par tous permettent aux habitants de l'immeuble de se rencontrer, présence d'un local commun d'environ 70m².

Opération respectueuse de l'environnement :

NF Habitat HQE c'est la certification valorisant les qualités essentielles du logement avec un référentiel unique et multicritères, pour tous les types de logements. Cette certification prend en compte les évolutions et les attentes du secteur en permettant de construire des logements plus confortables, avec des consommations maîtrisées pour le locataire.

Construction de 10 logements individuels destinées à être vendues :

10 T4 (82 m² habitable moyen) et leur garage

Exemples de loyers : (à titre indicatif)

- Loyers en €/mois hors charges hors APL hors parking
 - Charges faibles grâce à la certification NF Habitat HQE
- Loyers parking aérien couvert : 40 €/mois – 10 places
- Loyers parking aérien : 20 €/mois – 22 places

Calendrier prévisionnel :

Obtentions PA et PC (coll & ind) : 14 Septembre et 07 Décembre 2017 – 12 Janvier 2018

Rapport suite diagnostic archéologique : Février 2018

Obtention des financements : fin 2017 (hors PSLA en cours)

Démolition de l'école : de Août à Octobre 2018

2 – Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées - Délib n° 2018-051 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental a décidé, par délibération le 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.

Cette décision permet le lancement de la procédure de consultation des communes prévue par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983.

En effet, la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 précise que le Conseil municipal doit émettre un avis simple sur le projet de plan concernant le territoire communal et un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Cette délibération comporte l'engagement par la Commune de maintenir l'accès des chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans ce cas contraire un itinéraire de substitution devra être proposé au Conseil départemental après l'avoir informé de la suppression ou de l'aliénation du chemin rural concerné.

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal doit décider de :

- donner un avis favorable sur le circuit de randonnées dénommé GR225,
- donner son accord sur l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des chemins ruraux suivants tableau figurant en annexe à la présente délibération,

et s'engager à :

- conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits,
- proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution n cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin,
- accepter le balisage, le panneauage et la promotion du circuit.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

3 – Motion SECO Fertilisants - Délib n° 2018-052 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Seco Fertilisants installée sur la Commune de Ribécourt-Dreslincourt depuis 1934 a été placée en redressement judiciaire le 17 avril dernier par le tribunal de commerce de Lille.

Cette situation est due à une baisse des commandes d'engrais NPK (azote, phosphore et potassium) et à des rapports tendus avec l'un des actionnaires, le groupe Yara, détenant 50 % des parts.

Les potentiels repreneurs avaient jusqu'au 22 mai 2018 pour déposer leurs offres de reprise et permettre au tribunal de commerce de statuer fin juin.

Une seule offre a fait l'objet d'un dépôt, celle du PDG de la Seco, M. Gaëtan Potié et de plusieurs cadres de l'entreprise.

Elle repose sur un projet innovant de fertilisants organo-minéraux permettant de valoriser le digestat obtenu par méthanisation.

Ce projet a recueilli l'accord de l'Ademe (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie) qui pourrait financer la moitié de l'investissement nécessaire et le soutien de l'intersyndicale du site ribécourtois.

Il est important de maintenir l'activité industrielle sur le territoire et les emplois qui y sont attachés faisant vivre l'économie locale.

De plus, la Commune de Ribécourt-Dreslincourt a investi 2 millions d'euros en complément des 10 millions d'euros de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour la réalisation d'une voie de contournement destinée à sécuriser le centre-ville et pérenniser les activités industrielles ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la volonté d'apporter son soutien au projet de M. Potié et des cadres de Seco Fertilisants afin de préserver cette activité en la modernisant.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

4 – Délégation d'aliénation de biens mobiliers - Délib n° 2018-053 :

Les biens mobiliers sont mis à la vente par le biais d'une plateforme : WEBENCHERES. Les biens peuvent être présentés en enchères autant de fois que la collectivité le souhaite. L'administrateur nous informe qu'au bout de trois présentations sur le site, un achat immédiat peut être mis en place. Afin de cibler plus de personnes et avoir plus de possibilités de vendre le bien, Monsieur le Maire peut vendre sur la plateforme LEBONCOIN jusqu'à 4600€. Les modalités de paiement restent les mêmes que celles sur WEBENCHERES.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis favorable.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II- FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : M. LETOFFE

5 - Avancement de grade suite à la réussite d'un concours - Délib n° 2018-054 :

Un agent actuellement adjoint administratif principal 2^{ème} classe a passé le concours de Rédacteur avec succès. Cet agent sera nommé Rédacteur dès le 1er septembre 2018 après avis du Conseil Municipal.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 - Modification du tableau des effectifs - Délib n° 2018-055 :

Suite aux mouvements du personnel et afin d'être au plus près de la réalité, il paraît nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2018 ainsi.

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES- TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/09/2018		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi (en centièmes)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	2	35 h dont 1 NON POURVU
Rédacteur Principal 1ère classe	3	35 h
Rédacteur	1	35h
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	6	35 h dont 1 à T P
Adjoint Administratif	3	35 h dont 1 à T P et 1 NON POURVU
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal 2ème classe	1	35 h
Agent de Maîtrise principal	4	35 h
Agent de Maîtrise	5	35 h dont 1 à T P
Adjoint technique principal 2ème classe	4	35 h dont 1 NON POURVU
	1	30 h
Adjoint technique	15	35 h dont 1 NON POURVU
	1	33,84 h
	2	30 h
	1	28,67 h
	1	27,80 h
	2	26,27 h
	1	25,84 h
	1	25 h
	1	21,73 h
	1	21,30 h
	1	21 h (Disponibilité pour convenances personnelles) 1 NON POURVU
	2	20 h
	1	19,61 h
	1	18,81 h
	1	17,5 h
1	14,21 h	
1	13,77 h	
1	12,55 h dont 1 NON POURVU	
1	8,21 h	
5	6,27 h dont 1 NON POURVU	
2	3,67 h	
FILIÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h NON POURVU
Adjoint du patrimoine principal 1e classe	1	35 h
Adjoint du patrimoine	2	35 h
FILIÈRE SOCIALE		
Éducateur Principal Jeunes Enfants	2	35 h dont 1 NON POURVU (Disponibilité pour convenances personnelles)
Assistant socio-éducatif Pal	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture Pale 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture Pale 2ème classe	1	35 h
	1	30 h NON POURVU
ATSEM principal 2ème classe	4	35 h dont 2 NON POURVUS
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service Principal de 1ère classe	1	35 h
Brigadier chef principal	2	35 h
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur principal de 2ème classe	1	35 h
Animateur	1	35 h
	3	35 h
	1	26 h
	1	20 h
	1	33,15 h
Adjoint d'animation	99	(dont 12 non pourvus)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 - Modification de l'organigramme – Information :

L'organigramme de la collectivité doit être mis à jour régulièrement afin de donner une vue d'ensemble de la répartition des postes et des fonctions la plus fidèle et actuelle possible. Celui-ci est consultable en Mairie sur simple demande.

8 - Elections professionnelles 2018 - Délib n° 2018-056 :

Un Comité Technique est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents ;

Les Comités Techniques comprennent des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale, le renouvellement des représentants du personnel est prévu lors d'une élection qui aura lieu le 6 décembre 2018.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement (C.C.A.S.).

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9 - Décision modificative n°1 – Budget communal - Délib n° 2018-057 :

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ar-ticle	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
202	OP437/URBA PLU	50 000,00 €	20 000,00 €	70 000,00 €	Etudes complémentaires non prévues
2031	OP400/S1 Etudes structure salle L. Paul	0,00 €	11 970,00 €	11 970,00 €	Transfert du compte 21318
2051	OP122/POL Matériel informatique logiciel police	0,00 €	414,00 €	414,00 €	Transfert du 21311
2051	OP116/R3 Matériel informatique logiciel Ateliers municipaux	0,00 €	414,00 €	414,00 €	Transfert du 21311
2051	OP110/AG1 Logiciel protection sauvegarde mairie	0,00 €	1 850,00 €	1 850,00 €	Non prévu au BP
2051	OP108/AG7 RFID médiathèque	35 832,00 €	-15 000,00 €	20 832,00 €	Transfert au compte 2183
2051	OP460 / PERI Licence périscolaire	0,00 €	270,00 €	270,00 €	Non prévu au budget
2138	OP308/AG1 travaux maison médicale	717 200,00 €	-10 788,00 €	706 412,00 €	Transfert 6161
2151	OP105/V92 Pose regard + tampon - réseau eau de source ch des Anes	0,00 €	3 280,00 €	3 280,00 €	Non prévu au BP
2183	OP122/POL Matériel informatique police	0,00 €	444,00 €	444,00 €	Transfert du 21311
2183	OP116/R3 Matériel informatique Ateliers municipaux	0,00 €	444,00 €	444,00 €	Transfert du 21311
2183	OP108/AG7 RFID médiathèque	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Transfert du compte 2051
2188	OP441 / O2Cloison + portillon enfants - garderie	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Transfert du compte 60628 + 60632
2188	OP122 / POL Ethylotest	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	Transfert du compte 60636
21311	OP110/AG1 réaménagement RDC mairie	90 000,00 €	-9 340,00 €	80 660,00 €	Transfert au compte 2051+2183+21318
21311	OP110/AG1 Radiateurs mairie	0,00 €	2 088,00 €	2 088,00 €	Non prévu au BP
21318	OP116/R3 Bureau Ateliers municipaux	0,00 €	7 623,00 €	7 623,00 €	Transfert du 21311
21318	OP400/S1 Etudes structure salle L. Paul	150 000,00 €	-11 970,00 €	138 030,00 €	Transfert au compte 2031
			19 599,00 €		

RECETTES

Ar-ticle	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
1323	OP437/URBA Subvention département PLU	0,00 €	18 500,00 €	18 500,00 €	Non prévu au budget
021	Virement de la section de fonctionnement	15 899,00 €	1 099,00 €	16 998,00 €	
			19 599,00 €		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
60628	O2 - Fournitures garderie	4 500,00 €	-1 000,00 €	3 500,00 €	Transfert au compte 2188
60632	O2 - Petit équipement garderie	1 500,00 €	-500,00 €	1 000,00 €	Transfert au compte 2188
6184	R3 - habilitations électriques	0,00 €	2 160,00 €	2 160,00 €	Non prévu au BP
60636	POL - vêtements de travail police	4 000,00 €	-1 400,00 €	2 600,00 €	Transfert au compte 2188
60632	POL - équipement petit informatique, réfrigérateur, destructeur	0,00 €	800,00 €	800,00 €	Non prévu au BP
60632	Radiateurs tennis de table	0,00 €	1 229,00 €	1 229,00 €	Non prévu au BP
60633	Cailloux terrain de pétanque	0,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €	Non prévu au BP
615221	Entretien et réparations bâtiment	48 000,00 €	-25 577,00 €	22 423,00 €	
6161	Assurance dommage ouvrage + risques maison médicale	0,00 €	10 788,00 €	10 788,00 €	Transfert du 2138
6182	Certificat signature	0,00 €	850,00 €	850,00 €	Non prévu au BP
6232	S7 - ronde de l'Oise	10 100,00 €	-7 000,00 €	3 100,00 €	Transfert service TOUR
6232	TOUR - ronde de l'Oise	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Transfert du service S7
6232	Inauguration médiathèque	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Erreur de saisie
6284	AG1 - redevance ordures ménagères	7 000,00 €	1 000,00 €	8 000,00 €	Augmentation de 3,018€ m3
6542	Créances éteintes	0,00 €	530,00 €	530,00 €	Non prévu au BP
65888	Frais de scolarité CLISS Compiègne	0,00 €	940,00 €	940,00 €	Non prévu au BP
678	Remboursement place columbarium	0,00 €	921,00 €	921,00 €	Non prévu au BP
678	Frais d'obsèque	0,00 €	150,00 €	150,00 €	Ressources insuffisantes du défunt
023	Virement à la section d'investissement	15 899,00 €	1 099,00 €	16 998,00 €	
			-1 490,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 458 732,00 €	240 043,00 €	2 698 775,00 €	Régul suite notification
73112	CVAE	269 207,00 €	4 494,00 €	273 701,00 €	Régul suite notification
73113	TASCOM	60 000,00 €	3 384,00 €	63 384,00 €	Régul suite notification
73221	FNGIR	896 989,00 €	-963,00 €	896 026,00 €	Régul suite notification
748313	Dotation réforme TP	471 645,00 €	-54 909,00 €	416 736,00 €	Régul suite notification
74121	DSR	84 022,00 €	10 368,00 €	94 390,00 €	Régul suite notification
74834	Compensation exonérations TF	4 000,00 €	227,00 €	4 227,00 €	Régul suite notification
74835	Compensation exonération TH	248 268,00 €	-169 286,00 €	78 982,00 €	Régul suite notification
7411	DGF	372 000,00 €	-39 238,00 €	332 762,00 €	Régul suite notification
752	Revenus des immeubles	59 310,00 €	4 390,00 €	63 700,00 €	Révision loyers
			-1 490,00 €		

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 - Matériel de moins de 500 € - Délib n° 2018-058 :

Le budget communal a souvent des factures d'investissement dont le montant total est inférieur ou égal à 500 € TTC.

La M14 fixe la liste des biens constituant des immobilisations par nature. Le contenu de cette liste peut être complété, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Ce complément doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle. La délibération cadre est enrichie, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Il est proposé de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux, tout mobilier.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe.
- 4) Téléphonie : téléphone.
- 5) Alarme : boîtier alarme, badge.

II. Matériel ateliers municipaux :

- 1) Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles.

III. Voirie et réseaux :

- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

IV. Eclairage public : lampadaire, mats, petits accessoires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

11 - Redevance du domaine public : ligne électrique - Délib n° 2018-059 :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) doit être fixé. Celui-ci est plafonné et se calcule en fonction du recensement de la population publié par l'INSEE.

Il est proposé :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2018 soit 3 984 habitants ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret n° 2002-406, en y appliquant le taux de valorisation de 32.54 % ;

Le montant de la redevance pour l'année 2018 serait de 684 €.

Celui-ci sera partagé entre les différents propriétaires : R.T.E (Réseau de Transport d'Electricité) et S.E.R (Société d'Electricité Régionale) au prorata de leur longueur de réseau électrique.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

12 - Redevance spéciale déchets ménagers 2017 - Délib n° 2018-060 :

Par délibération n°2005-006 bis, le Conseil Municipal avait entériné la mise en place de la redevance spéciale sur les déchets ménagers et assimilés de professionnels et collectivités.

Le Conseil Communautaire de la CC2V a fixé le montant de la redevance 2017 à 14 € TTC le m3.

Celui-ci était 10,982 € depuis 2009. Les dépenses réelles de gestion des ordures ménagères du bac gris étaient de 17.5€/m3 en 2015. Il a été décidé lors du conseil communautaire une revalorisation progressive du tarif de la redevance.

Il est appliqué une exonération de 500L/semaine pour 52 semaines sur le volume de nos bacs d'ordures ménagères résiduelles (couvercle gris). Les bacs de tri sélectif (couvercles jaunes et verts) sont exonérés pour le calcul de la redevance.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

13 - Redevance spéciale déchets ménagers 2018 - Délib n° 2018-061 :

Le Conseil Communautaire de la CC2V a fixé le montant de la redevance 2018 à 15 € TTC le m3. Celui-ci était 14 € en 2017.

Il est appliqué une exonération de 500L/semaine pour 52 semaines sur le volume de nos bacs d'ordures ménagères résiduelles (couvercle gris). Les bacs de tri sélectif (couvercles jaunes et verts) sont exonérés pour le calcul de la redevance.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 - Participation de la CC2V aux frais de fonctionnement de la salle L. Paul - Délib n° 2018-062 :

La Communauté de Commune des Deux Vallées participe aux frais de fonctionnement de la salle L. Paul. Pour l'année 2017, ces frais se montent à 141 799 €.

La participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour l'année civile 2017 au titre de la mise à disposition de la Salle Laurent PAUL au Collège de Marly est de :

141 799 € X 33 H
----- - 6 849.30 € = 53 142 €
78 H

Compte-tenu du titre de recette de 42 490 € émis sur l'exercice 2017 à titre d'acompte, le solde de 10 652 € devra être recouvré.

Au titre de 2018, un acompte de 80 %, soit 42 513€ devra être recouvré.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

15 - Indemnités pour perte ou détérioration de livre de la médiathèque - Délib n° 2018-063 :

Certains livres de la médiathèque ne sont pas rendus ou sont retournés abimés. Suivant le règlement, il est proposé que chaque lecteur concerné prenne en charge le coût du livre.

Malgré plusieurs relances, nos demandes de restitution sont restées sans réponse pour :

Document	Montant	Motif
Livre « la fêlée du logis »	5.34 €	Non restitué
Livre « le père de Max et Lili est au chômage »	5.50 €	Non restitué
Livres « Boucle d'Or », « Barbamama », « les gobelins », « mes plus belles histoires » et « Barbapapa »	37.85 €	Non restitué

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

16 - Admission en non-valeur - Délib n° 2018-064 :

La direction générale des finances publiques (DGFIP) est chargée du recouvrement de la taxe locale d'équipement (TLE). Certains dossiers ne peuvent plus être recouvrés (poursuites et recours épuisés).

La DGFIP sollicite l'admission en non-valeur d'une TLE de 222€ suite à une erreur d'orthographe sur le tiers (poursuites impossibles).

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 - Acquisition d'un bus municipal - Délib n° 2018-065 :

Le car municipal a rendu service au transport d'enfants pendant 18 ans. Cependant, les frais de réparations et d'entretien sont trop élevés pour le maintenir en bon état de fonctionnement. Il est donc nécessaire d'en acquérir un nouveau.

La Centrale d'achat du transport public nous a fait une proposition pour acquérir un véhicule de démonstration avec une reprise de l'ancien car :

- Véhicule de présentation de marque IVECO CROSSWAY POP de mai 2018 avec 3000 Kms, 57 places passager + chauffeur pour un montant de 148 700€ H.T soit 178 440€ TTC,
- Cession du car municipal Renault Récréo Karosa de 2000 (enregistré sous les numéros d'inventaire 2000 0008.03, 2000 0008.04, 1999 0062, 2000 0008, 2000 0008-01, 2000 0008-02, 2015 0028, et d'une valeur nette comptable de 636.14 €),
- Versement à la Centrale d'achat du transport public une rémunération correspondant à 1% du montant HT du véhicule soit 1 487€.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : MME KONATE

18 - ALSH : Bilan vacances de printemps et programme de juillet – Information :

Bilan vacances de printemps :

115 enfants se sont inscrits pour les vacances de printemps, soit 7 enfants supplémentaires par rapport aux vacances de printemps 2017.

Le thème était « La vie de château » et les activités comme les sorties étaient axées sur ce thème : création de couronnes, baguettes, boucliers et épées, blasons, construction d'un château-fort, batailles sportives, loto Moyen-Age..., spectacle de fauconnerie, visites de châteaux (Compiègne, Condé en Brie, Chantilly)

Programme vacances de juillet :

Pour cette session, les activités seront axées sur le thème « Safari Aventure ». Par conséquent, différentes sorties sont prévues notamment au Parc Fleury, à la base de Loisirs de St Leu d'Esserent, au zoo de Vincennes, Parc des félins et à la Maison de la Pierre.

De plus, comme chaque année, différents campings adaptés à l'âge des enfants seront proposés.

19 - ALSH et Périscolaire : modifications des règlements de fonctionnement- Délib n° 2018-066 et Délib n° 2018-067 :

Suite à divers changements depuis l'instauration des règlements, il est nécessaire de modifier certains points, notamment : les Jours d'ouverture des accueils, de mettre toutes les grilles de tarification, d'inclure le nouveau mode de paiement par internet, et les vaccins obligatoires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

20 - Maison de Quartier : Bilan vacances de printemps et programme de juillet – Information :

Bilan vacances de printemps :

37 enfants ont participé à cette session. Différents ateliers, animations et sorties ont été proposés en collaboration avec la médiathèque, l'ALSH ou Picardie en ligne. Les jeunes ont pu participer à la Fête du Jardin, à une journée Rugby à Compiègne avec 4 ateliers encadrés par des éducateurs du club.

Une journée ouverte à tous les jeunes de 6 à 16 ans « Cross/Biathlon 2^{ème} édition » a eu lieu le 24 avril. Au programme, cross le matin par catégories d'âges et après-midi, biathlon avec carabines laser, pour clore sur un goûter avec tous les participants : bénévoles de la Commune, ligue de tir de Margny-les-Compiègne et 71 jeunes.

Une manifestation **Ribébike** ouverte à tous est prévue le **02 juin prochain** dans le parc du Lycée Horticole.

Comme chaque année, une représentation de danse aura lieu le **21 juin** pour la Fête de la Musique.

Programme vacances de juillet :

Un séjour à l'île de Loisirs de Jablines est prévu du 10 au 13 juillet, avec baignade, course d'orientation, slide nautique, tir à l'arc, équitation...

Aucun thème n'est retenu mais une attention particulière sera donnée aux sorties « en famille » (sorties et animations à partager) afin de valoriser un lien parfois fragile du public accueilli.

La Fête de l'été se déroulera le **26 juillet** pour clore la saison.

21 - Maison de Quartier : Tarifs sorties activités de juillet 2018 - Délib n° 2018-068 :

Il est proposé les tarifs suivants pour les différentes sorties prévues :

Journée Vélo et Pêche :	3 €/enfant
Mer de Sable :	8 €/personne (sortie familiale)
Journée Amiens :	6 €/enfant zoo+activité
	3 €/adulte (sortie familiale zoo)
Journée Grimp à l'Arb à vieux moulin :	5 €/enfant
Journée Chantilly : Petit Train +	
Spectacle équestre + parc du château :	8 €/enfant et 12€/adulte (sortie familiale)
Journée Piscine et Tir à l'Arc Compiègne :	5 €/enfant
Séjour à l'île de loisirs de Jablines -	
du mardi 10 au vendredi 13 juillet :	20 €/enfant

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

22 - Frais de scolarité des enfants extérieurs 2018/2019 - Délib n° 2018-069 :

Chaque année, il y a lieu de délibérer sur la gratuité de l'accueil d'enfants de communes extérieures dans les écoles primaires et maternelles de la Ville.

Pour l'année 2017/2018, le Conseil Municipal avait décidé qu'aucune participation ne sera demandée aux Communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de RIBECOURT-DRESLINCOURT. Cette gratuité est accordée sous réserve de réciprocité.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

23 - Horaires navettes journalières du car municipal – Information :

Suite à la semaine de 4 jours, les horaires pour la navette journalière du car municipal seront les suivants :

Matin		N a v e t t e j o u r n a l i è r e	Après-midi	
7h55	Arrêts rue de Bailly		13h00	Arrêts rue de Bailly
8h00	Arrêt rue de Pimprez		13h05	Arrêt rue de Pimprez
8h05	Arrêt centre Yves Montand		13h10	Arrêt centre Yves Montand
8h10	Périscolaire (+ péri JH)		13h15	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel
8h15	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel		13h20	Ecole Jean Hochet
8h20	Ecole Jean Hochet (- péri)		13h25	Arrêt Périscolaire
8h25	Périscolaire (+ péri AB)		13h30	Ecole Aristide Briand
8h30	Ecole Aristide Briand (- péri)			
Midi		Soir		
11h35	Ecole Jean Hochet	16h30	Ecole Jean Hochet (+ péri)	
11h40	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel	16h35	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel	
11h45	Ecole Aristide Briand	16h40	Périscolaire (- péri JH)	
11h50	Arrêts rue de Bailly	16h45	Ecole Aristide Briand (+ péri)	
11h55	Arrêt rue de Pimprez	16h50	Périscolaire (- péri AB)	
12h00	Arrêt centre Yves Montand	16h55	Arrêt centre Yves Montand	
12h05	Arrêt Périscolaire	17h00	Arrêts rue de Bailly	
		17h05	Arrêt rue de Pimprez	
Abréviations				
JH = Ecole Jean Hochet et AB = Ecole Aristide Briand				
(+péri) = Montée dans le car et (-péri) = Descente du car				
Ces horaires peuvent varier de quelques minutes, notamment en raison des aléas de la circulation.				

24 - Date de distribution des fournitures scolaires offertes par la CC2V – Information :

La distribution des fournitures scolaires offertes par la CC2V aura lieu en Mairie, salle du Conseil le vendredi 31 août prochain après-midi.

25 - Spectacle de fin d'année maternelles et primaires – Information :

La Troupe COCONUT a été choisie. Thème du de la représentation « Un cadeau pour le Père Noël » pour les maternelles. Il y aura deux séances une à 9 H, l'autre à 10 H, coût 700 €.

Une réservation au Cinéma PARADISIO à NOYON a été effectuée pour le mardi 18/12/2018.

26 - Choix du cadeau au bénévole Père Noël - Délib n° 2018-070 :

M. PIHAN Joseph effectue chaque année la tournée du PERE NOEL dans nos écoles. Il est donc proposé de lui offrir un bon de 100 € en récompense de son bénévolat.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

27 - Effectifs prévisionnels des écoles rentrée 2018 – Information :

Les différentes écoles primaires et maternelles ont donné leurs effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2018/2019 :

ECOLE A. BRIAND : 152 élèves répartis comme suit,

- PS **14** / MS **5** : 19
- MS **15**/GS **9** : 24
- GS **13**/CP **11** : 24
- CE1 **15**/CE2 **9** : 24
- CE2 **8** /CM1 **16** : 24
- CM2 **24** : 24
- ULIS **12** : 12

ECOLE J. HOCHET : 112 élèves répartis comme suit,

- PS : 14
- MS : 15
- GS : 9
- CP : 20
- CE1 : 13
- CE2 : 14
- CM1 : 11
- CM2 : 16

Les classes seraient réparties de la façon suivante :

- PS/MS : 29 élèves
- GS/CP : 29 élèves
- CE1/CE2 : 27 élèves
- CM1/CM2 : 27 élèves

ECOLE H. MICHEL : 130 élèves répartis comme suit,

- 49 maternelles
- 81 élémentaires
- 20 élèves en moyenne en primaire
- 24 et 25 (2 classes de maternelle)

28 - Remerciements poème carte de fête des mères – Information :

Le poème de la carte de fête des mères a été réalisé par la classe de CM1/CM2 de Mme OTH-MANI, Ecole A. BRIAND. 4 séances de travail février/mars (dont 2 avec Franck COPPIN) ont été nécessaires. Marie SENECAAT, Illustratrice de la carte est venue présenter son travail aux élèves. M. CARRASCO remercie donc toutes ces personnes pour leur travail dévoué.

29 - Tickets de manège Dreslincourt – Information :

Lors de leur assemblée, les parents d'élèves de l'Ecole Jean Hochet, après avoir pris avis auprès de l'ensemble des représentants de parents d'élèves, ont donné leur accord avec la proposition de Mr le Maire quant à la distribution des tickets de manèges pour la fête foraine de Ribécourt en octobre, en place et lieu de celle de Dreslincourt en juin, et cela de manière définitive.

30 - Spectacle de la Restauration Municipale – Information :

Le spectacle de la Restauration Municipale aura lieu **le 15 juin prochain à 19H.**

V - ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Rapporteur : MME BLONDEAU

31 - Concours des Maisons fleuries 2018 - Délib n° 2018-071 :

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le concours communal des Maisons fleuries.

En 2017, le règlement était le suivant :

Les catégories :

- Fleurissement exceptionnel (maison fleurie toutes catégories confondues)
- 1^{ère} catégorie : jardin fleuri ou cour fleurie visibles de la rue
- 2^{ème} catégorie : façade fleurie visible de la rue (murs, fenêtres, balcons fleuris)
- 3^{ème} catégorie : fleurissement dans les secteurs d'habitation en collectif

Le Jury jugera les candidatures sur :

- l'aspect général
- le fleurissement
- la variété
- l'harmonie
- la pérennité

Les prix offerts par la municipalité par catégorie sont :

- Exceptionnel : 230 €
- 1^{er} prix : 150 €
- 2^{ème} prix : 120 €
- 3^{ème} prix : 90 €
- 4^{ème} prix : 60 €

10 bons d'achat de 38 € seront à présenter au Lycée Horticole, et au Magasin "Le Marché aux Fleurs" de Ribécourt-Dreslincourt.

Sélection :

Il n'y a pas d'inscription préalable. Le jury visitera toute la Commune.
Les premiers prix de l'année précédente seront classés hors concours, c'est à dire sans bénéficiaire de prix.

Le jury

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire, Président
- Madame l'Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Les membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie
- Un responsable des espaces verts de la Commune
- Un enseignant du Lycée Horticole.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Mme BLONDEAU profite pour informer du passage du jury au concours villes et villages fleuris organisé par le **Conseil national des Villes et Villages Fleuris** chargé d'organiser et de promouvoir le label des Villes et Villages Fleuris.

De plus, concernant le **concours départemental des villes et villages fleuris**, la participation de la Commune et de ses administrés se fait dorénavant sur internet www.oise.fr/vvf.
Il est ouvert à tous.

VI - CULTURE ET JEUNESSE

Rapporteur : MME BILLOIR

32 - Choix du cadeau au bénévole de la brocante - Délib n° 2018-072 :

M. DELORME Daniel apporte chaque année son aide précieuse à la réalisation des moules lors de notre brocante d'automne. Il est donc proposé de lui offrir un bon de 100 € en récompense de son bénévolat.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VII - TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

33 - Avancement de la Maison médicale – Information :

La construction de la Maison Médicale est en cours, l'extension du bâtiment est en partie réalisée, les murs, la couverture et les menuiseries extérieures sont posés, le bâtiment est ainsi hors d'eau hors d'air. Les travaux intérieurs, électricité, placoplâtres, plomberie sont en cours.
A ce jour, la livraison du bâtiment est toujours maintenue à fin septembre 2018.

34 - Remplacement des menuiseries école Jean Hochet – Information :

Un MAPA a été lancé début mai 2018 afin de retenir une entreprise pour le remplacement des menuiseries de l'école Jean Hochet. A l'issue de la consultation, 3 entreprises ont répondu au marché et après analyse, l'offre de l'entreprise BATI France de Chauny a été retenue pour un montant de 34 770.90 € H.T. pour le remplacement de 25 fenêtres et 5 portes.

35 - Projet de réhabilitation de la salle Laurent Paul – Information :

Ce point a été ajourné.

VIII - URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

36 - Enquête publique carrière ANTROPE - Délib n° 2018-073 :

La carrière de CHEVINCOURT est exploitée par la société ANTROPE depuis 1947 devenue filiale d'EIFPAGE ROUTE NORD EST ANTROPE. Cette dernière sollicite le renouvellement et l'extension de sa carrière de matériaux calcaires sur le territoire de la Commune de Chevincourt. Cette demande d'autorisation s'inscrit dans le cadre de la pérennité des activités de la société ANTROPE et permettra de maintenir l'activité locale lorsque le gisement de la carrière actuelle arrivera à son terme.

L'autorisation est sollicitée pour une durée de 30 ans. Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale s'est déroulée du samedi 24 mars 2018 au lundi 14 mai 2018. Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur cette enquête.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

37 - Schéma de gestion des eaux - Délib n° 2018-074 :

La Commune est actuellement en phase de révision de son Plan Local d'Urbanisme, il est obligatoire de porter en annexe le schéma de gestion des eaux pluviales.

Le **PLU** prend en compte les problématiques environnementales, dont la prévention du risque d'inondations par ruissellement pluvial et la préservation des milieux naturels. Le zonage d'eaux pluviales devrait être réalisé en amont de la phase de révision afin d'assurer la cohérence du projet de développement avec les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales. **Il doit donc être compatible avec le schéma de gestion des eaux pluviales.**

En 2010, le Syndicat Intercommunal Assainissement Ribécourt-Dreslincourt (SIARD) lors de la construction de sa station d'épuration et à la demande de l'agence régional de l'eau a été dans l'obligation de réaliser cette étude.

Le dossier du schéma de gestion des eaux pluviales a été envoyé au service environnement de la DDT afin de savoir si l'étude qui a été réalisée en 2010 est suffisante pour être annexé au PLU ou si nous devons réaliser une nouvelle étude. Nous sommes donc dans l'attente de leur réponse.

Si lors de la consultation il s'avère qu'il nous est demandé de réaliser une nouvelle étude, la Commune lancera un marché à procédure adapté. La Commune fera appel à l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) afin d'avoir une assistance technique pour l'élaboration du marché et sa mise en place. Il n'y aura pas de surcoût pour l'assistance car ce service est compris dans la cotisation annuelle.

Il convient de délibérer pour autoriser le maire à lancer et signer tous les documents inhérents au marché d'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales si nous obtenons une réponse défavorable des services de l'état.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

38 - Rétrocession places de parking - Délib n° 2018-075 :

La maison d'administration a été vendue à la société COBAT pour y réaliser un programme immobilier de 28 logements.

La société COBAT propose à la Commune de nous rétrocéder une partie du terrain au droit des maisons donnant sur le trottoir rue de Pimprez. Cette bande représente 10.77 m².

Il nous propose également de nous rétrocéder pour l'euro symbolique les 5 places de stationnement donnant directement sur la voirie « rue de Pimprez ». La surface de ces places représente 90.58 m². Ces rétrocessions seront faites après la livraison de l'opération. Les frais de notaire et annexes à la vente seront supportés par la société COBAT.

Il convient donc de délibérer afin de savoir si la Commune souhaite acquérir ces deux parties.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

39 - Expropriation parcelles AD 303 - Délib n° 2018-076 :

La parcelle cadastrée AD 303 et sise ZAC de la Grérie, est constituée d'un terrain de 906 m² sur lequel il n'y a aucun bâtiment d'implanté. Sur ce terrain est prévu le parking qui desservira la future maison médicale. Une délibération en date du 8/11/2016 avait été prise afin d'engager une procédure d'expropriation.

Cette même délibération avait été annulée puisqu'un accord au prix de 40 000 euros avait été conclu entre la Commune et les propriétaires. Cependant, les propriétaires (Monsieur et Madame JUDAS) sont revenus sur leur décision et ne souhaitent plus vendre à ce prix.

Le conseil Municipal doit donc se prononcer pour relancer une procédure d'expropriation.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IX – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu récemment d'un administré félicitant la Commune pour la construction de sa nouvelle médiathèque offrant une grande richesse culturelle et un cadre attrayant. Aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21H42.